



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 10 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothee LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

2 - DEMANDE D'AGREMENT AU DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la CAF contribue à soutenir le départ en vacances des enfants des familles allocataires par leur politique d'aide aux vacances. Elle réaffirme l'importance de l'accès aux vacances pour les enfants et les jeunes, et particulièrement des vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie et favorisent l'ouverture aux autres.

Afin de créer les conditions favorables à une qualité d'accueil des enfants et des jeunes des familles allocataires, la ville d'Aubry (gestionnaire de séjours de vacances) souhaite passer une convention de partenariat avec la CAF du Nord ce qui permettra d'attribuer des aides en tiers payant accordées aux familles allocataires pour des séjours en vacances dans des centres de vacances ou de l'hôtellerie de plein air agréés par VACAF.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à faire une demande d'agrément auprès de la CAF,
- De signer la convention et tout autre document s'y afférent.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à faire une demande d'agrément auprès de la CAF,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document s'y afférent.

La Secrétaire de Séance

Dorothee LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH